

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

Le SBI a examiné cette question à ses 3e et 6e séances, tenues respectivement les 2 et 9 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2003/14. Des Déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne, de ses États membres et de certains États adhérents.

À sa 3e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par Mme Dechen Tsering (Bhoutan). À la 6e séance, Mme Tsering a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

À sa 6e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition de la Présidente, le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter à sa neuvième session un projet de décision sur la question (FCCC/SBI/2003/L.19)⁹.

⁹ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2003/6/Add.1 (décision 9/CP.9).